

HELECINE. — Un arrêté ministériel du 22 avril 2014 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Hélocine dont la composition est contenue dans les délibérations du conseil communal des 5 juin 2013 et 13 novembre 2013.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Hélocine.

HELECINE. — Un arrêté ministériel du 22 avril 2014 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Hélocine tel que contenu la délibération du conseil communal du 13 novembre 2013.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande, 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Hélocine.

LIEGE. — Un arrêté ministériel du 4 avril 2014 approuve l'abrogation partielle :

- du plan communal d'aménagement n° 74 dit « Bois d'Avroy » de Liège (Liège), accompagné d'un plan d'expropriation, approuvés par le Roi le 7 février 1967;
- de la révision partielle n° 74bis du plan communal d'aménagement n° 74 dit « Bois d'Avroy » de Liège (Liège), approuvée par arrêté ministériel le 22 mai 1991.

MANAGE. — Un arrêté ministériel du 23 octobre 2013 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/LS293 dit « Le Ressort routier » à Manage (La Hestre) comprenant les parcelles cadastrées à Manage, 4^e division, section A, n°s 99M5, 100E22, 100H23, 100L23, 100R24, 100C25 et 100S25.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

MESSANCY. — Un arrêté ministériel du 7 avril 2014 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Messancy tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 22 avril 2013.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Messancy.

MESSANCY. — Un arrêté ministériel du 7 avril 2014 institue la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Messancy dont la composition est contenue dans les délibérations du conseil communal des 9 septembre 2013 et 5 mars 2014.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Messancy.

NAMUR. — Un arrêté ministériel du 4 avril 2014 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Namur tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 27 juin 2013.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Namur.

NAMUR. — Un arrêté ministériel du 4 avril 2014 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Namur, telle que la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 27 juin 2013.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Namur.

ONHAYE. — Un arrêté ministériel du 14 avril 2014 autorise l'élaboration d'un plan communal d'aménagement dit « Anthée » révisant le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort (planche 53/7) sur le territoire de la commune d'Onhaye, en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte, et, à titre de compensation planologique :

- d'une zone naturelle;
- d'une zone agricole.